



# APPEL À LA GRÈVE ET À MANIFESTER

Montreuil, le 25 Mars 2016

**MOBILISATIONS DU 31 MARS 2016**

## LES BONNES RAISONS DE SE MOBILISER !

**Le projet de « loi travail » veut écrire l'histoire à l'envers en donnant plus de liberté à l'employeur et réduire les droits des salariés.**

**Dans le ferroviaire, les discussions sur le décret socle, la CCN, demeurent sous le joug d'un patronat arrogant qui souhaite que bloquent les négociations.**

**Retour sur les bonnes raisons de nous mobiliser...**

Plus de 7 français sur 10 considèrent que le projet sur la « loi travail » constitue une menace pour les salariés.

### **ILS ONT RAISON !**

Ce projet de loi prévoit, entres autres :

- L'inversion de la hiérarchie des normes qui pourrait voir n'importe quelle entreprise imposer des droits inférieurs à la loi et aux conventions collectives.
- Même le contrat de travail des salariés pourrait être remis en cause suite à un accord d'entreprise.
- La possibilité de licencier sans réelles justifications économiques ;
- D'abaisser la majoration et le délai de paiement des heures supplémentaires ;
- Augmenter la durée du temps de travail et laisser les salariés au bon vouloir des directions d'entreprises ;
- De contourner les représentants élus des salariés comme les organisations syndicales par des référendums biaisés et organisés par le patronat...

### **REFUSONS LA RÉGRESSION !**

Battons-nous pour un « Code du travail du XXI<sup>ème</sup> siècle » à partir des propositions formulées par la CGT sur la base des attentes des salariés.

### **CONCERNANT LES CHEMINOTS**

Un décret socle, une CCN, un accord d'entreprise de haut niveau sont la clé de voûte de l'amélioration des conditions de travail des cheminots de la SNCF comme de ceux des entreprises ferroviaires privées.

Eviter le dumping social, la dégradation de la sécurité ferroviaire, un meilleur service rendu aux usagers, c'est exiger l'élévation des droits sociaux des cheminots en imposant à l'UTP (MEDEF du ferroviaire), des négociations à la hauteur des exigences légitimes de celles et ceux qui font le transport ferroviaire, là aussi, du XXI<sup>ème</sup> siècle !

Les salariés, les retraités, les privés d'emploi, les étudiants et les lycéens s'opposent à la « loi travail ». Les cheminots sont concernés !

**En conséquence, La Fédération CGT des Cheminots appelle les Cheminotes et les Cheminots à prendre part massivement à la journée interprofessionnelle de grève et de manifestations du 31 mars 2016 !**

